

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

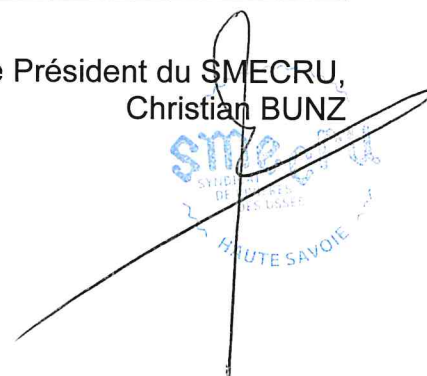
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Le Comité Syndical se réunira à la mairie de BASSY

107, route de l'Eglise  
74910 Bassy

**Le JEUDI 06 décembre 2018**  
**à 18h30**

Le Président du SMECRU,  
Christian BUNZ



**Ordre du jour :**

- 1- Evolution de la fonction de chargé de projet zones humides se traduisant par la suppression du poste d'ingénieur territorial et la création du poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2- Souscription d'une assurance statutaire pour les agents CNRACL
- 3- Autorisation donnée au Président pour signer la convention de partenariat 2019 avec Asters
- 4- Création d'une poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

**Informations :**

- 1- Bilan technique 2018 des actions menées par le SMECRU dans le cadre du Contrat de Rivières
- 2- Portage de dossiers réglementaires par les EPCI-FP compétentes en matière de GEMAPI
- 3- Décision n° 2018-09-01, reconduction du marché 2015-04 : accompagnement des communes au 0 pesticide sur les espaces publics